



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 40340

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt quant à la situation de la production de féculé de pomme de terre. Cette production présente de nombreux atouts sur le plan environnemental avec une très faible consommation en eau mais également en termes économiques grâce aux nombreuses valorisations de ses produits. C'est la raison pour laquelle les professionnels de la filière demandent que la culture de la pomme de terre féculière puisse bénéficier du recouplage des aides dans la mise en oeuvre nationale de la nouvelle politique agricole commune pour un montant minimum de 350 euros par hectare. Il lui demande sa position sur ce sujet.

## Texte de la réponse

La nouvelle politique agricole commune (PAC) sera l'occasion de réorienter les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi. En outre, elle devra également contribuer au maintien des économies agricoles régionales. Le dispositif de la nouvelle PAC, relatif aux soutiens directs, prévoit la possibilité d'octroyer des aides couplées en faveur de certains secteurs agricoles particulièrement importants, pour des raisons économiques, sociales ou environnementales et qui rencontrent des difficultés économiques. La France a choisi d'utiliser pleinement cette option afin d'atteindre un bon équilibre entre l'amélioration de la prise en compte des exigences environnementales, la redéfinition des soutiens au sein de la PAC et la préservation des performances économiques des filières. Les aides couplées pertinentes à mettre en oeuvre en France, en tenant compte des équilibres entre les filières et les territoires, sont en cours de définition conformément aux orientations fixées par le Président de la République lors du sommet de l'élevage à Cournon-d'Auvergne le 2 octobre 2013.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40340

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 10943

**Réponse publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12649